

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAE 182** Subvention (5.000 euros) à la chambre de commerce et d'industrie de Paris au titre de la campagne de soutien en faveur du commerce parisien.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention triennale de partenariat entre la Ville de Paris et la chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile de France et notamment son article 3.2 et la fiche action prévue à l'article 5 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5000 € est attribuée à la chambre de commerce et d'industrie de Paris au titre de la campagne de soutien en faveur du commerce parisien.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**